Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_065-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 21 avril 2026

Délibération n°2026-04-065

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 41	Votants : 44

Désignation d'un représentant de la CCPL au sein d'Initiative Pays de Morlaix

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire
Ont donné procuration	Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane
Absent(s)	M. BODIGUEL Robert

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'association Initiative Pays de Morlaix a pour objet de « *déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à*

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_065-DE

la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement, un parrainage et un suivi technique des porteurs de projets assurés gracieusement. Elle contribue ainsi à la mobilisation d'autres moyens de soutien aux jeunes entrepreneurs. »

L'association exerce son activité à l'échelle du Pays de Morlaix.

L'association se compose en 6 collèges d'adhérents :
- le collège des collectivités publiques,
- le collège des organismes financiers,
- le collège des entreprises,
- le collège des opérateurs,
- le collège des personnes qualifiées,
- le collège des bénéficiaires.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 10 membres au moins à 21 membres au plus (détermination par l'AG) dont 1 représentant de la CCPL.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant au sein de cette instance, conformément aux statuts de l'association Initiative Pays de Morlaix.

M. Robert Bodiguel, membre à désigner, est invité à quitter la séance et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.**

- **Procède à la désignation d'un représentant au sein de l'association Initiative Pays de Morlaix :**
  - **M. BODIGUEL Robert**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.

Le Président,
Henri BILLON.



